



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Postes adaptés

Allègement horaire - Aménagement de poste

GT du 13 Mars - CAPA du 16 Mars 2012 - Déclaration des élu(e)s du **SIAES**

Au seuil de cette CAPA relative à l'attribution des postes adaptés, des allègements horaires et des aménagements de poste et après avoir étudié les situations en présence des médecins de prévention lors du groupe de travail, les élu(e)s du SIAES rappellent leur vive inquiétude par rapport à l'augmentation des demandes année après année de la part des professeurs et CPE (alors que le nombre de titulaires est en baisse) et la diminution des moyens alloués par l'administration à ce dispositif.

Le déni de l'administration centrale et du ministère lorsque sont évoqués la question de la souffrance au travail et les problématiques liées à la santé des fonctionnaires ne peut masquer une réalité objective. La souffrance et les pathologies sont bien réelles et leur taux s'accroît dans l'éducation nationale. Cela est admis par les professionnels de santé et les statistiques sont criantes.

Confrontés à une dégradation de leurs conditions de travail et à un déclassement social sans précédent, ne bénéficiant d'aucune médecine préventive du travail digne de ce nom, les personnels reçoivent un signe supplémentaire du mépris que leur portent leurs dirigeants par l'instauration d'une journée de carence qui pénalisera financièrement les fonctionnaires déjà fragilisés par la maladie, principalement celles et ceux en fin de carrière ou exerçant dans les conditions les plus difficiles. Les personnels souffrant de pathologies chroniques causant des arrêts de travail de courte durée, mais réguliers, seront quant à eux particulièrement affectés.

Le nombre de situations particulières et de professeurs en souffrance ne se limite évidemment pas au nombre des demandeurs d'un poste adapté. Beaucoup de personnels ignorent encore ce dispositif, d'autres, résignés face aux moyens qui se réduisent comme peau de chagrin, renoncent à formuler une demande.

Nombreux sont les fonctionnaires qui pour se soigner sont contraints, faute d'une aide et d'un soutien accordés par l'administration, à avoir recours, à leurs frais, à un temps partiel ou à une disponibilité. Et s'ils optent pour un temps partiel et un sacrifice financier, c'est sans garantie aucune que leur chef d'établissement prendra en compte leur situation et leur attribuera un emploi du temps conforme à leurs vœux. Ce sera dans ce cas la double peine, médicale et financière.

Combien de professeurs bénéficiant d'une préconisation écrite d'aménagement de leur emploi du temps de la part du médecin de prévention devront se battre pour faire respecter l'avis médical quand leur supérieur hiérarchique n'en tiendra pas compte ?

Nous tenons également à dénoncer le retard intolérable du traitement des dossiers et demandes de la part du comité médical des Bouches du Rhône (un an de retard dans certains cas) qui accentue l'inquiétude des malades et les plonge souvent dans une situation financière désastreuse incompatible avec la sérénité nécessaire à une guérison.

Les élu(e)s du SIAES attendent de l'administration qu'elle porte un regard particulier sur la situation de certains professeurs qui se sont vu opposer un refus à leur demande de poste adapté, d'allègement horaire ou d'aménagement de poste de la part des médecins de prévention, au motif que la « *priorité devait être accordée aux soins* » et que leur état de santé ne leur permettait pas de reprendre le travail.

Qu'adviendra-t-il de ces professeurs à la rentrée 2012 si le comité médical, dans lequel les médecins de prévention du rectorat ne siègent pas, refuse d'accorder ou de prolonger à ces personnels un congé longue maladie ou un congé longue durée ? Comment pourront-ils assumer une reprise face aux élèves alors qu'un mi-temps thérapeutique leur est refusé par le comité médical ?

Cette situation ubuesque ne manquera malheureusement pas de se produire. Nous attendons alors de l'administration qu'elle assume la position qu'elle aura prise en GT et en CAPA et les incohérences éventuelles des décisions du comité médical par rapport à l'avis des médecins de prévention, afin de trouver une solution pour ces professeurs qui leur permette de se soigner, sans se trouver dans une situation financière insupportable.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du **SIAES**

Les Commissaires Paritaires Académiques et les responsables du S.I.A.E.S. - SIES sont à votre disposition.

Commissaires Paritaires Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VOIRIN (VERNEUIL)

Commissaires Paritaires Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Denis ROYNARD Coresponsable Agrégés : Marie Françoise LABIT

Responsables EPS : Jean Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE Responsable PLP : Virginie VITALIS

Secrétaire Général - Délégué au Rectorat tous corps : Jean-Baptiste VERNEUIL